CORPS LÉGISLATIF.

CONSEIL DES CINQ-CENTS.

HOMMAGE

FAIT

PAR BOULAY-PATY (de la Loire-Inférieure),

D'UNE machine à filer le chanvre & le lin, inventée par le citoyen Demaurey, artiste mécanicien de la société d'émulation de Rouen, & domicilié à Incarville.

Séance du 22 nivôse an 7.

REPRÉSENTANS DU PEUPLE,

TANDIS que la liberté tient la victoire enchaînée aux armes de ses défenseurs, & que le sourcilleux Appenin voit la vengeance que provoquent & le parjure & la trahison, le génie modeste des arts mécaniques médite dans sa paisible

retraite, calcule & met au jour les découvertes les plus heureuſes.

Il n'eſt pas vrai, orgueilleux rivaux de la République, que le Français n'offre que de l'audace & de l'intrépidité guerrière. Laiſſons, ô mes collègues! laiſſons la haine & la jalouſie ſe complaire dans cette ſatyre : la liberté montrera avec le temps qu'elle ne veut pas s'aſſeoir ſeulement ſur des trophées militaires. Elle ne méconnoît aucun genre de gloire; elle les anime tous auſſi bien qu'elle les protége; & l'artiſte & l'artiſan comme le guerrier, & tout citoyen utile à ſa patrie par ſes vertus & ſes talens obtiendra d'elle, ſans la rechercher, la meſure de conſidération qui lui ſera due. Achevons de diſſiper les nuages qui obſcurciſſent ſon atmoſphère, en portant les derniers coups à la tyrannie & aux tyrans : nous verrons enſuite ce que peut, pour l'étendue des connoiſſances humaines, une nation libre qui ſe cultive elle-même au ſein de la paix & de l'indépendance.

Citoyens repréſentans, entre les découvertes du plus grand intérêt, les inventions nationales qui honorent la fin du ſiècle & le premier âge de la liberté, je vous invite à placer celle dont on a deſiré que je vous fis l'hommage. C'eſt une *machine à filer le chanvre & le lin*, conçue & exécutée par le citoyen Demaurey, artiſte mécanicien de la ſociété d'emulation de Rouen, & domicilié à Incarville.

Il eſt conſtaté que cet eſtimable artiſte auroit pu depuis long-temps vous adreſſer cet hommage : mais, ſoit que cette machine, après pluſieurs années d'eſſais & d'expériences eût encore beſoin de quelques degrés de perfection, ſoit que ſon auteur lui-même ait voulu la ſoumettre auparavant à l'examen & à la cenſure des premiers artiſtes dont la France s'honore, il s'en ſuit que ſon exiſtence utile, ſa bonté abſolue, ſa ſupériorité, ainſi que ſa primauté ſur celle d'un étranger qui a concouru avec le citoyen *Demaurey* pour l'honneur de l'invention, n'a été reconnue & avouée que depuis quelques

mois par le conseil national des arts & métiers, & autres juges compétens dans une occurrence de cette nature.

Enfin l'habile autant que modeste artiste *Demaurey* n'a voulu se considérer publiquement comme auteur & inventeur de son industrieuse machine à filer le *chanvre* & le *lin*, qu'après en avoir obtenu le titre du gouvernement même; & c'est en effet ce que constatent divers procès-verbaux ou actes qui ont déja reçu une notoriété solemnelle.

Mais il manque encore & sur-tout au mécanicien *Demaurey*, le suffrage & les marques de protection & de bienveillance, que le Conseil se plaît à donner aux arts, & que je sollicite en sa faveur.

Je vais donner lecture, ou, pour mieux ménager vos instans, déposer sur le bureau l'adresse de cet artiste, & à cette adresse je joins un échantillon des premiers résultats de sa machine économique, qui augmente les produits dans la proportion d'un à dix.

Cette mécanique, citoyens représentans, a déja été considérée sous les rapports les plus avantageux pour l'agriculture, le commerce & l'industrie. Ici, je me plais à la considérer sous le rapport de l'intérêt de la marine nationale & de la marine marchande. Elle contribuera, n'en doutons pas, à réparer des pertes, des fautes & des malheurs.

La voilure est une des parties principales du matériel de la marine; &, sous cette considération, j'estime que les arts ne pouvoient rien produire, dans la même espèce, de plus utile que la machine du citoyen *Demaurey*.

Sous peu de mois, par les soins d'un négociant habile & patriote (1), elle sera en pleine activité au centre de la France, ou plutôt sur un point de la République également à portée de l'Océan & de la Méditerranée.

---

(1) Le citoyen Butet, négociant manufacturier à Bourges, département du Cher.

Les alimens de cette fabrique croîtront autour d'elle. Il n'en sera pas comme de ces établissemens qui ne subsistent que par la consommation de l'excédant de l'étranger, & qu'il faut se procurer à grands frais.

Indépendamment de tous les événemens, il n'aura besoin, ne sollicitera que l'encouragement du gouvernement.

Ainsi, au moyen de cette fabrique & de toutes celles qui peuvent s'élever à son imitation ; plus encore, citoyens représentans, au moyen de votre volonté bien prononcée contre ce systême absolument désastreux, que nous avons besoin de recevoir presque tout de l'étranger pour notre marine, & particulièrement le chanvre, le cordage & la voilure, nous parviendrons à détruire des préjugés, des erreurs absolument ruineuses, & qui nous retiennent dans une sorte d'esclavage à l'égard de quelques puissances moins riches & moins industrieuses que nous, mais plus versées dans les intérêts nationaux.

Je demande la mention honorable pour la machine à filer *le chanvre & le lin*, découverte & mise en œuvre par le citoyen *Demaurey*, artiste mécanicien d'Incarville, département de l'Eure, & le renvoi à la commission de marine. (Adopté, & impression.)

DEMAUREY, artiste mécanicien, au Conseil des Cinq-Cents.

Le génie de la liberté qui par-tout a fait triompher la nation française, doit aussi vivifier chez elle l'agriculture, les arts & le commerce.

La France est agricole autant que commerçante. Sa véritable richesse tient à son sol ; & cette richesse se multiplie par l'emploi varié de ses productions, & sur-tout par les exportations abondantes.

Les opérations commerciales véritablement nationales

confiftent dans celles qui par leurs réfultats contribuent à accroître ou perfectionner les produits de l'agriculture. Le commerce français a befoin de grands accroiffemens ; mais fi ces accroiffemens devoient enlever à l'agriculture des bras néceffaires, ils feroient impolitiques & dangereux.

Faire plus de chofes fans employer plus de bras, ou même, s'il eft poffible, avec moins de bras : voilà la folution du problême économique.

Pénétré de cette importante vérité, citoyens repréfentans, j'ai long-temps médité les moyens qu'on pouvoit appliquer à la préparation & à l'emploi des produits de notre fol.

Le *chanvre* & le *lin* en font une des branches les plus importantes. J'ai penfé qu'on pouvoit parvenir à filer ces matières par des procédés mécaniques, de même qu'on a réuffi pour le *coton*.

Dix ans de tentatives, d'effais & d'expériences m'ont enfin conduit au but propofé. J'ai réuffi à former un mécanifme fimple, avec lequel des femmes ou des enfans peuvent filer le chanvre & le lin, en décuplant les produits.

J'ai foumis les procédés que j'emploie au bureau des arts; il les a fait connoître au miniftre de l'intérieur, & cet ami des arts, qui les protège tous, a jugé que le mécanifme que j'avois inventé méritoit l'honneur d'être dépofé au Confervatoire des arts, pour y fervir de modèle.

Agréez, citoyens repréfentans, l'hommage que je vous fais d'une découverte qu'on doit regarder comme toute nationale, puifqu'elle eft due à un Français, & qu'elle eft deftinée à employer exclufivement les productions de notre fol.

Je rends hommage aux artiftes étrangers qui ont apporté chez nous les productions de leur génie ; mais il eft temps de prouver à l'Europe que l'artifte français eft auffi

lui-même créateur, & qu'il peut rendre aux arts étrangers ce qu'il a reçu d'eux.

Le mécanifme à filer le *chanvre* & le *lin* doit avoir une influence incalculable fur la profpérité du commerce français, & même fur l'agriculture.

On pourra toujours multiplier en France la culture de ces matières dans les proportions de tout ce que le commerce demandera ; & le commerce, à fon tour, ne manquera pas de trouver chez les divers peuples les débouchés de tout ce que fes fabriques pourront fournir. Il fuffira qu'on fache en varier & en perfectioner les produits en fuivant les goûts & les befoins.

La révolution qui s'eft opérée dans les rapports politiques doit auffi nous préparer les moyens de profiter de nos avantages agricoles & commerciaux.

Au refte, bientôt on pourra voir en activité dans le centre de la France le mécanifme que j'annonce. J'ai traité avec le propriétaire d'une manufacture de toiles à voiles établie depuis quelques années à Bourges, pour le monter dans fa manufacture.

Les produits de cet établiffement ont été deftinés jufqu'à préfent à la voilure des vaiffeaux ; & les toiles qui en font forties ont toujours été remarquées dans les ports par une réunion de qualités qui les diftinguent.

Mes procédés mécaniques doivent ajouter aux qualités déja connues de ces toiles ; & je m'applaudis beaucoup de voir le mécanifme dont je fais hommage préfager de grands accroiffemens au commerce français, & dès-à-préfent contribuer, par le premier emploi qu'on en fera, à régénérer la marine.

Ce n'eft pas feulement dans la confection des toiles à voiles que mon mécanifme fera utile à notre marine. Les procédés que j'emploie pour filer le fil deftiné aux toiles font applicables à la filature des fils de *Caret*, dont on forme les cables. Ils en perfectionneront les qualités, & décupleront les moyens de les faire.

Je ne parlerai pas plus long-temps, citoyens représentans, d'un objet que vous saurez apprécier. L'expérience, d'ailleurs, en a déja fait connoître les avantages & les ressources; mais je vous annonce encore, citoyens représentans, qu'aussitôt que le mécanisme à filer le chanvre & le lin aura été mis en activité à Bourges, je m'occuperai de l'établissement d'un autre mécanisme pour la filature de la *laine*.

Paris, ce 12 *nivose an* 7. Signé DEMAUREY, *membre de la société d'émulation de la commune de Rouen, domicilié à Incarville, près Louviers, département de l'Eure.*

A PARIS, DE L'IMPRIMERIE NATIONALE.
Nivose an 7.